

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 28/01/2025

Regu en préfecture le 28/01/2025

Publié le

ID : 084-218401024-20250127-2025\_D\_7-DE

Bersier  
Levrault

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Séance du 27 JANVIER 2025

Date de la convocation  
21/01/2025Date d'affichage  
21/01/2025

Objet de la délibération

Amortissement d'un serveur  
et d'un logiciel pour 10 ans  
Budget Parking TVA 286

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-sept janvier à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

**Présents :** Mme BONNELLY, Mme BELLANDE, Mme BERNARD, Mme BRAZARD, M. CHEMIN, M. DEBROAS, M. JEAN, Mme MALIVEL, Mme THIERRY, M. TRIBOLLET,

**Absents :** M. BORDE donne pouvoir à Mme BONNELLY, M. CHOMETTE donne pouvoir à M. DEBROAS, M. BERGERON, M. DEVAUX, Mme GRAS,

Madame le Maire rappelle le changement de serveur ainsi que du logiciel des parking soumis à la TVA en 2024 d'un montant de 11 695 € H.T.

Elle propose de l'amortir sur 10 ans en linéaire pour 1 169 €.

N° 07/25

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Madame le Maire,  
Et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** par 12 POUR d'amortir le nouveau serveur et logiciel des parkings soumis à la TVA d'une valeur de 11 695 € H.T sur 10 ans soit 1 169 € par an sur le budget parkings TVA.

- **DIT** que l'amortissement commence en 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY

Secrétaire de séance

Gérard DEBROAS

